

Comité de Suivi de la Concertation Massy-Valenton Ouest

Réunion du 26 mars 2013

Synthèse des échanges

Préambule :

Ce relevé des échanges et des décisions est rédigé par RFF sur la base des points abordés en réunion. Il a été transmis pour avis et correction à Mme Laurence de Carlo et à l'ensemble des parties prenantes présentes avant sa diffusion aux membres du comité de suivi et au public par le site internet du projet.

Participants :

- Laurence de Carlo, garante de la concertation
- Gilles Guignard, conseil syndical de la résidence du 85 rue Mirabeau
- François Desachy, conseil syndical de la résidence du 85 rue Mirabeau
- Jean-Claude Orts, CELFI
- Thierry Perzo, CELFI
- Eliane Poujol, Adjointe à la Ville de Wissous
- Jean-Marc Feuillade, Citoyens à Antony
- Bruno Edouard, Conseiller municipal de la Ville d'Antony et membre de Citoyens à Antony
- Alain Dubouchet, Association des Habitants du Quartier Pajeaud
- François-Régis Orizet, Directeur Régional Ile-de-France, RFF
- Vincent Desvignes, Directeur adjoint du développement, RFF
- Fabien Guérin, chargé de projet Massy-Valenton, RFF
- Matthieu Bony, chargé de mission concertation, RFF
- Josselin Abrivard, chargé de concertation, RFF

Etaient absents :

- L'association Les amis du Beauvallon
- L'association CDR MaVal
- L'Union Départementale des Locataires Indépendants
- La Ville d'Antony

Compte-rendu :

Les échanges se sont déroulés de 20 h 30 à 23 h 10 sur la base de la présentation en annexe.

En préambule, Monsieur Feuillade rappelle le communiqué concernant la participation de l'association « Citoyens à Antony » à cette réunion, une occasion de plus de faire entendre l'opposition de fond des riverains au projet Massy-Valenton. Il dit comprendre et respecter la décision des associations qui, demandant le report de cette réunion en attente des résultats de la commission mobilité 21, ont décidé de ne pas y participer.

« Citoyens à Antony » rappelle que l'association demande également le report de toute décision tant que la commission mobilité 21 n'aura pas rendu ses recommandations.

CELF I se pose la question de savoir si la réunion de ce soir peut être considérée comme une réunion du Comité de suivi en tant que tel en l'absence d'autres membres qui ont décidé de ne pas participer à cette réunion.

- **Sur le processus de relecture et de publication du compte-rendu de la réunion**

Matthieu Bony a demandé aux participants s'ils donnaient leur accord pour publier le compte-rendu de cette réunion du comité de suivi sur le site internet du projet.

Les participants ont donné leur accord pour que le compte-rendu soit publié une fois qu'ils l'auront relu et amendé.

- **Sur le processus de relecture et de publication du compte-rendu de la concertation**

Comme convenu initialement les membres de RFF ont proposé que les remarques des différents membres du comité sur le contenu du compte-rendu de la concertation rédigé par RFF soient versées *in extenso* en annexe à la fin du document.

Les participants ont demandé que leurs remarques soient plutôt inscrites dans le corps du document afin de s'assurer que les lecteurs du compte-rendu les lisent. MM. Feuillade et Perzo ont demandé la tenue d'un comité de suivi qui finalise la concertation et auquel puisse participer un plus grand nombre de membres.

Un accord a été trouvé après plusieurs échanges : les remarques des participants sur un chapitre ou un sous-chapitre seront portées à la fin de ce dernier, dans une police différente du corps de texte. Les propositions de modification seront rapportées aux personnes et associations qui les ont proposées.

- **Le rôle de la garante**

Madame de Carlo s'est exprimée sur son rôle de garante de la concertation, et a rappelé ses trois missions principales :

- observer et analyser le déroulement de la concertation,
- favoriser l'expression des participants à la concertation
- assurer un rôle de recours afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation (y compris RFF si nécessaire).

Madame de Carlo a également rappelé que le pouvoir qui lui a été confié n'est pas celui d'infléchir individuellement les décisions du maître d'ouvrage ou des institutions avec lesquelles il collabore, mais un pouvoir de discussion et de dialogue.

- **Sur le comité de pilotage**

Les associations Citoyens à Antony et CELFI, ainsi que Mme Eliane Poujol, de la Ville de Wissous, ont demandé à participer au comité de pilotage qui aura lieu le mercredi 3 avril 2013.

Si cette participation n'est pas approuvée, CELFI demande une audition de 15 minutes durant cette réunion.

Mme Eliane Poujol et Citoyens à Antony ont demandé quant à eux à participer à l'intégralité de la réunion. Ces participants ont tous émis le souhait de participer au Comité de pilotage. Pour « Citoyens à Antony » afin de justifier sa demande d'abandon du projet, pour les autres associations pour défendre les demandes des riverains auprès des financeurs. M. Perzo, CELFI, a mentionné que ni la garante ni le maître d'ouvrage n'ont pour mission de défendre les intérêts des riverains au COPIL. C'est donc aux membres du comité de suivi de le faire. Il ajoute que l'association Interconnexion sud, qui ne finance pas le projet, est représentée au COPIL. Le fait de ne pas être un financeur du projet ne peut donc être un argument invoqué pour ne pas que les membres du comité de suivi y participent.

M. Perzo a cité, à titre d'exemple, la réfection des voies sur l'ensemble de la ligne. Il souhaite demander à ce que ces voies soient refaites, sachant qu'elles ont 36 ans. Il faut profiter du chantier pour les refaire.

Matthieu BONY a précisé que les demandes des riverains pendant la concertation ont été reprises dans le compte-rendu de la concertation. Par exemple l'ensemble des arguments sur la réfection des

voies ont été repris à la page 26 du compte-rendu. Ce compte-rendu, avec l'avis des membres du comité de suivi, sera porté devant les financeurs.

Les participants ont également demandé que les membres du comité de pilotage ne disposent pas du compte-rendu de la concertation lors du Comité de Pilotage du 3 avril, car les membres du comité de suivi n'auront pas eu le temps d'amender ce document d'ici à ce que la réunion ait lieu [date limite des remarques à apporter par les membres du comité de suivi au compte-rendu de la concertation : le 9 avril, reportée au 10 avril suite à une remarque de M. Perzo après la réunion et afin que les deux semaines annoncées soient respectées].

Madame de Carlo a proposé aux membres qui le souhaitent de lui transférer leurs demandes d'audition ou participation pour envoi au Conseil Régional d'Île de France, organisateur du comité de pilotage, en plus ou à la place d'un envoi direct de leur part.

M. Orizet, directeur régional Île-de-France RFF, a précisé que les régions de province membres du Comité de Pilotage ne participent pas au financement des mesures complémentaires ni du passage à niveau. Il s'agira le 3 avril, pour tous les membres du COPIL, de discuter du projet de base.

M. Perzo propose, en tant que représentant associatif, de demander aux régions de province de participer aux mesures complémentaires.

M. Feuillade demande également un retour en réunion publique aux riverains en fin de concertation.

- **Sur l'enquête publique et la suite du processus**

Les participants à la réunion ont tenu à rappeler leurs positions respectives sur le projet Massy-Valenton avant d'échanger sur l'enquête publique.

Positions des participants :

CELFI souhaite la réalisation des projets Massy-Valenton et Interconnexion Sud. L'association accepte le projet Massy-Valenton tel qui est définis à l'issue de la concertation, mais elle estime qu'il faudrait aller encore plus loin dans la protection des riverains, notamment en engageant la réfection des voies sur l'ensemble de la ligne afin de parer aux nuisances vibratoires.

CELFI ne peut accepter le projet Massy-Valenton qu'à la condition que toutes les demandes de protections complémentaires formulées à l'occasion de la concertation L 300-2 et celles qui ont été exprimées lors des ateliers soient réalisées.

L'association CELFI tient toutefois à rappeler qu'en cas de report excessif ou d'annulation du projet Interconnexion Sud, elle ne pourrait pas accepter que le projet Massy-Valenton se poursuive sur les modalités décidées durant la concertation. L'association CELFI a rappelé que c'est le caractère temporaire du projet Massy-Valenton qui lui vaut son acceptation. CELFI a demandé que l'enquête publique portant sur le projet Massy-Valenton soit reporté jusqu'à la connaissance et la décision par la Commission Mobilité 21 du lancement du projet « Interconnexion Sud ».

La municipalité de Wissous a défendu une position similaire à celle de l'association CELFI. Elle a rappelé qu'elle n'acceptait le projet Massy-Valenton qu'à deux conditions :

- que son caractère temporaire soit avéré, c'est-à-dire que le projet Interconnexion-Sud soit maintenu.
- que les propositions améliorent la situation des riverains de Wissous, et ne les mènent pas à une situation de statu quo par rapport à aujourd'hui, en ayant des protections qui ne font qu'absorber le bruit généré par le trafic supplémentaire.

Concertation Massy – Valenton Secteur Ouest

L'association des habitants du quartier Pajeaud et les représentants du conseil syndical du 85 rue Mirabeau ont tenu une position identique.

Pour l'association Citoyens à Antony, quel que soit l'avenir du projet Interconnexion Sud, le projet Massy-Valenton est un projet auquel ils s'opposent et continueront à s'opposer.

Citoyens à Antony estime le projet Massy-Valenton peu pertinent si Interconnexion Sud se fait à l'horizon prévu, c'est-à-dire 2025, car seules 8 années sépareront les deux projets. Le coût de cet aménagement temporaire serait donc trop élevé pour le bénéfice espéré.

A l'inverse, si Interconnexion Sud ne devait pas se réaliser, ou être repoussé *sine die*, alors le projet Massy-Valenton serait mal dimensionné, car conçu comme temporaire.

M. François-Régis Orizet a rappelé la position de RFF, à savoir le fait que le projet Massy-Valenton avait été proposé dans la perspective de la réalisation d'Interconnexion Sud à horizon 2025. Si le projet Interconnexion Sud devait être repoussé à très longue échéance, ou annulé, alors il faudrait rediscuter et revoir le projet Massy-Valenton.

Echanges sur le lancement de l'enquête publique sur le projet Massy-Valenton Ouest :

Les échanges ont porté sur la pertinence du moment choisi pour l'enquête publique.

Pour l'association Citoyens à Antony, le moment de l'enquête publique n'est pas très important car quelle que soit la date, elle s'opposera sur le fond au projet en mettant en œuvre tous les moyens : la mobilisation des riverains, la pression auprès des promoteurs et des soutiens au projet mais aussi toutes les voies de recours pour qu'il soit abandonné.

L'association CELFI, l'association des Habitants du Quartier Pajeaud et le conseil syndical du 85 rue Mirabeau ont demandé le report de l'enquête publique après la décision ministérielle sur le projet Interconnexion Sud.

Ces participants ont tous émis le souhait que l'enquête publique ne débute qu'une fois cette décision connue. Par ailleurs, ils souhaitent que l'enquête publique soit repoussée jusqu'à nouvel ordre si le projet Interconnexion Sud est annulé.

M. François-Régis Orizet a indiqué que, pour RFF, il faut continuer sur la trajectoire présentée au Comité de Suivi du 2 octobre 2012 : une enquête publique à l'automne 2013, car elle permettrait de maintenir le calendrier prévu avec les financeurs, et de commencer les travaux rapidement. Par ailleurs, le fait que les élections municipales auront lieu au premier trimestre 2014 constitue un risque de voir l'enquête publique décalée au printemps 2014 si celle-ci n'a pas lieu cette année.

M. Orizet a rappelé que le fait de rester sur cette trajectoire n'empêcherait pas RFF de revenir vers le Comité de Suivi en cas d'annulation du projet Interconnexion Sud. Le fait de maintenir le calendrier prévisionnel actuel a pour bénéfice de maintenir le rythme du processus si, comme les dernières informations le laissent penser, la réalisation d'Interconnexion Sud est bien confirmée par les pouvoirs publics.

Ces participants – à l'exception donc de Citoyens à Antony - et RFF se sont mis d'accord sur la proposition de M. Orizet de maintenir le calendrier actuel et de revenir sur le processus en cas d'absence de décision ministérielle à la rentrée ou de décision défavorable à la réalisation du projet Interconnexion-Sud à l'horizon 2025.

« Citoyens à Antony » demande d'avoir connaissance de la position de la municipalité sur le projet. En effet, soulignent les représentants de l'association, la mairie participe aux réunions de travail avec RFF notamment sur le passage à niveau, c'est donc l'un des acteurs du projet. Il est nécessaire de connaître sa position avant l'enquête publique qui ne peut se faire sans son aval. Concernant la

concomitance entre enquête publique et élection municipale, les représentants de l'association « Citoyens à Antony » soulignent que, si celle-ci a lieu avant les élections municipales, cela permettrait enfin de connaître clairement la position de la municipalité qui aura à se prononcer dans cette enquête.

Durant l'explication du processus menant à l'enquête publique, plusieurs questions ont été posées sur l'évaluation environnementale :

- Qui est l'Autorité Environnementale ?
- Quelles peuvent être les conséquences d'un rejet de l'étude d'impact par l'autorité environnementale ?

M. Guérin de RFF a répondu à ces deux questions. L'autorité environnementale est une autorité administrative indépendante chargée d'émettre un avis sur la qualité des études d'impact sur l'environnement avant leur présentation en enquête publique par les maîtres d'ouvrage.

Elle est présidée par Michel Badré, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts. Elle est composée de :

- 12 personnes issues du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
- 5 personnalités qualifiées externes, choisies pour leur compétence en environnement.

M. Guérin a ensuite précisé que l'Autorité Environnementale ne donne pas d'avis sur le projet, mais émet un avis sur la qualité de l'étude d'impact, et plus généralement sur les pièces versées au dossier d'enquête publique, et émet des recommandations visant à améliorer ces dernières avant présentation au public.

- **Sur l'impact des projets connexes**

A la demande de l'association Citoyens à Antony, RFF est revenu durant la réunion sur le lien entre Massy-Valenton et les projets connexes en Ile-de-France.

- La ligne verte -18 – du Grand Paris et le bus à haut niveau de service du plateau de Saclay.
- Les évolutions prévues dans les schémas directeurs des RER B et C.

Le projet Massy-Valenton s'inscrit dans le scope de ces multiples aménagements.

M. Feuillade a demandé quels sont les effets envisagés sur le trafic de la ligne RER B (afflux d'usagers et de trains) par le tronçonnage de la ligne verte du Grand Paris désormais nommée ligne 18, entre St Aubin -gare de Massy, réalisée dans un premier temps d'ici 2023. Il a également demandé si la RATP envisage de récupérer la voie de réserve sur la plateforme de la rue des Chênes à Antony.

M. Desvignes a rappelé quels étaient les aménagements prévus dans le schéma directeur du RER B Sud, qui comprend aussi des investissements au nord de la ligne.

Pour l'instant ces aménagements visent essentiellement à améliorer la régularité (installations de retournement, création d'un quai supplémentaire à Denfert-Rochereau).

En 2015 les études se poursuivront pour statuer sur le futur de la ligne :

- Passage de 20 à 24 trains par heure
- Amélioration de la capacité d'emport par la mise en place de matériel roulant à deux étages.
- Augmentation du nombre de positions de garage.

M. Desvignes a expliqué que le projet de troisième voie n'est pas présenté dans les opérations retenues pour la suite des études.

En ce qui concerne le schéma directeur du RER C, M. Feuillade a demandé si le tronçon Pont de Rungis-Massy est concerné par la modernisation. Il a également demandé quels étaient les aménagements techniques prévus.

M. Guérin a précisé que le passage au quart d'heure en heure de pointe, que permet le projet Massy-Valenton, est un élément du projet de modernisation de la ligne qui a été acté par le STIF en 2009. Il est épaulé par plusieurs opérations de renforcement du RER C (tranchée Saint-Bernard, nœud de Brétigny).

MM. Jean-Marc Feuillade et Bruno Edouard ont ensuite expliqué que le SDRIF Ile de France, qui entre en enquête publique en ce moment, mentionne la réactivation d'un pôle logistique national de fret à Wissous. Ils ont demandé des informations sur les conséquences de ce pôle logistique sur le projet.

M. Orizet a indiqué qu'une réponse lui sera donnée dans le mois suivant.

[Réponse suite à la réunion : le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) a vocation à programmer l'ensemble des projets de développement de la région. Il existe aujourd'hui une volonté de renforcer, à horizon 2030, le fret en Île-de-France. A Wissous, un espace ferroviaire libre, qui correspond à l'ancien site des usines Lafarge, a été identifié comme un espace potentiel pour le fret.

Le SDRIF a souhaité mentionner l'importance de maintenir une capacité d'accueil du fret dans la région, en réservant une certaine superficie de terrain dédié dans la région. Ainsi, le fait que ce terrain ait été identifié comme un lieu potentiel pour établir une base fret ne signifie pas qu'il s'agit de l'avenir du site. Il peut y avoir des projets portés par RFF ou par la Mairie de Wissous sur ce même terrain à condition qu'un autre espace ferroviaire équivalent soit identifié pour accueillir du fret.]

- **Proposition de Mme de Carlo d'écrire à la Commission Mobilité 21 :**

Madame de Carlo a proposé à la fin de la réunion d'écrire une lettre à la Commission Mobilité 21 pour informer ses membres du fait que la concertation se déroule dans la perspective de la réalisation de l'Interconnexion Sud à l'horizon 2025.

L'ensemble des participants présents ont approuvé cette demande.